

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION
LAZARE-CARNOT
18 Rue des Monts Clairs
92700 COLOMBES

Téléphone
01.42.42.83.33

Courriel
0920245s@ac-versailles.fr

Site
<http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

Compte rendu Séance du 21 octobre 2021

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS

FINIASZ Anne-Claire	FCPE
PARENTY Capucine	FCPE
TISLOWITZ Maurice	FCPE
HAVEL Laureline	FCPE
HEVIN-DESFOSSÉS Carole	FCPE
GABILLEAU Tony	FCPE
MAIRESSE Jean-Charles	PEEP
CASAMITJANA Nicolas	PEEP
CORDELIÉRIE Caroline	PEEP
ROUGAGNOU Sonia	PEEP
MITRI Emeline	PEEP
LE GUEN Charline	PEEP

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE

LINGUANOTTO Sabine, Conseillère municipale

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

LEYE-ENNE Yann

ENSEIGNANT(E)S

GUIRAUDIE Michel	Directeur
PERBOIRE Alexane	CPA
CHAUMEL Thierry	CPC
ABOUMEZRAG Fatima	CE1A
COUSSOT Emmanuelle	CE1B
SCHNITZLER Bénédicte	CE1C
ROUGEOLLE Cédric	CE2A
EVARD Mélanie	CE2B
DA FONSECA Sabrina	CE2C
LE DUC Marine	CM1A
LACAZE Laetitia	CM1C
PASCOLO Claire	CM1-CM2
BRODIN Sophie	CM2A
BILLARD Mathieu	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C

PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE

SAAS Véronique

Ordre du jour :

- **Bilan de la rentrée** : Structure pédagogique, évolution des effectifs, fréquentation et organisation des temps périscolaires, cadre sanitaire
- **L'association sportive de l'école et l'adhésion à l'USEP** (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} Premier degré) : Une offre pédagogique au service du développement des pratiques sportives
- **Les récréations** : Les malles de jeux
- **La natation** : Organisation des enseignements et perspectives
- **Le matériel scolaire** : Budget municipal, fournitures personnelles, « kit de rentrée »
- **La fresque murale, un projet ALE / Ecole**
- **Bilan de la coopérative**
- **Approbation du règlement intérieur**



En ouverture de séance, le directeur souhaite la bienvenue aux représentants des parents d'élèves nouvellement élus et remercie l'ensemble du conseil pour son investissement dans la vie de l'école.

La forte participation des parents d'élèves aux élections des représentants au conseil d'école (taux de participation = 61%) est soulignée.

Madame SAAS, psychologue de l'Education nationale, qui intervient sur huit écoles de Colombes présente son action et ses missions.

Elle apporte aux familles ainsi qu'aux équipes pédagogiques et éducatives son expertise et un éclairage spécifique sur les élèves.

Membre de l'équipe pédagogique, elle élabore avec les enseignants et les partenaires les dispositifs d'aide aux élèves et participe plus particulièrement au suivi et à l'évaluation des plans d'accompagnement personnalisés et des projets personnalisés de scolarisation concernant les élèves en situation d'handicap.

Madame SAAS est régulièrement sollicitée par le directeur et les enseignants. Mais, elle peut également être sollicitée par les parents qui peuvent la joindre par téléphone directement à l'école ou prendre contact par courriel Veronique.Saas@ac-versailles.fr.

BILAN DE LA RENTREE

Effectifs et structure

Les effectifs évoluent à la baisse dans la continuité des années précédentes qui ont suivi l'ouverture de l'école Georges Pompidou sur le quartier des Vallées

Des mouvements démographiques – déménagement en province - plus sensibles qu'à l'accoutumée expliquent également cette tendance plus forte que prévue.

Classes	Enseignants	Effectifs	Classes	Enseignants	Effectifs
CPA	PERBOIRE Alexane	23	CM1A	LE DUC Marine	25
CPB	PLISZKE Stéphanie	23	CM1B	HALIMI Audrey	25
CPC	CHAUMEL Thierry	22 68	CM1C	LACAZE Laetitia	27
CE1A	ABOUMEZRAG Fatima	24	CM1	PASCOLO Claire	11 88
CE1B	COUSSOT Emmanuelle	24	CM2A	BRODIN Sophie	27
CE1C	SCHNITZLER Bénédicte	23 71	CM2B	BILLARD Mathieu	27
CE2A	ROUGEOLLE Cédric	25	CM2C	AKAKPO Florence	25
CE2B	EVARD Mélanie (75%)	25	CM1	PASCOLO Claire	12 91
CE2C	LACAZE Laetitia	24 74			
Total cycle 2		213	Total cycle 3		179
Effectif total					392



La municipalité a confirmé travailler à une refonte des secteurs scolaires pour la rentrée 2012 avec pour objectifs de rééquilibrer les effectifs des écoles, notamment suite à l'arrivée de nouveaux projets immobiliers et, pour certaines écoles, de renforcer la mixité sociale.

Cadre sanitaire

L'évolution de l'épidémie durant cet été a conduit l'Education nationale à envisager un cadre de fonctionnement des écoles comportant quatre niveaux différenciés d'accueil des élèves, pouvant être adaptés en fonction de la gravité de la situation sanitaire.

Depuis la rentrée, c'est le "niveau 2" qui a été retenu et qui reste en vigueur sur notre territoire. Ce protocole reprend les principales mesures de protection mises en place durant l'année scolaire précédente, avec l'accueil de tous les élèves en présentiel et la mise en place du protocole et du cadre de fonctionnement suivant :

- Port du masque en intérieur pour les personnels et les élèves (à partir du CP)
Cette mesure nécessite que les enfants disposent de deux masques pour la journée
- Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains
- Limitation du brassage des élèves entre les classes
(Par exemple : les élèves d'une même classe déjeunent à la même table, les différents niveaux de classes ne participent pas aux mêmes récréations, brassage limité en accueil de loisirs...)
- Désinfection renforcée des surfaces les plus touchées
- Fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance
A cette date, seule une classe de CP a dû être fermée courant septembre en raison d'un cas positif dans la classe.

Dans les départements où la situation sanitaire le permet, le protocole sanitaire est déjà allégé au « niveau 1 », avec pour principale conséquence la fin du port du masque obligatoire pour les élèves.



Temps périscolaires et d'accueil de loisirs

Temps périscolaires et Accueils de loisirs	Descriptif	Nb d'enfants (Fréquentation moyenne)	Encadrement (Nombre d'animateurs)
Accueil du matin De 7h45 à 8h45	Arrivée échelonnée Activité proposée par un animateur ou activité libre dans le centre de loisirs Facturation à la fréquentation	50	5 animateurs
Restauration scolaire De 12h à 13h20	Préinscription sur des jours fixes. La restauration le mercredi est liée à l'inscription au centre de loisirs. Facturation à la réservation selon l'inscription.	350	10 animateurs
Accueil du soir	Accompagnement scolaire De 16h50 à 17h30	L'accompagnement scolaire (l'étude) est encadré par des enseignants, avec le renfort d'animateurs, de 16h50 à 17h30 pour l'aide aux devoirs, après un temps de goûter (fourni par la famille) et de détente de 16h30 à 16h50.	250 inscrits 180 à 220 présents selon les jours 8 à 9 enseignants 3 animateurs (en renfort sur les études qui accueillent les élèves de CP)
	Ateliers du soir De 17h30 à 18h30	Activités culturelles, sportives ou de loisirs choisies en début de trimestre par les enfants qui s'engagent à les suivre assiduellement. Seuls les enfants ayant fréquenté l'accompagnement scolaire peuvent participer. Facturation à la fréquentation. Une seule et même facturation pour l'accueil du soir (accompagnement scolaire et ateliers)	75

La restauration, les temps périscolaire et d'accueil de loisirs ont retrouvé des taux de fréquentation proches d'avant la crise sanitaire.

Ces différents temps sont sous la responsabilité de Monsieur Yann LEYE-ENNE, entouré d'une équipe d'animation composée de 6 à 10 animateurs.

Les familles ont eu l'occasion de rencontrer l'équipe d'animation lors d'une réunion d'information organisée le 30 septembre par l'accueil de loisirs.

L'interface numérique « portail famille » permet aux parents d'effectuer toutes les démarches de l'année en cours, de l'inscription au règlement des prestations péri et extrascolaires.

Les familles ont la possibilité de suivre directement la fréquentation et la facturation des différents temps périscolaires sur ce portail et de communiquer les justificatifs d'absences.



L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE ET L'ADHESION A L'USEP

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré) est la fédération du sport scolaire, composante sportive de la Ligue de l'enseignement.

Elle a pour vocation à développer les pratiques sportives dans le cadre d'un projet éducatif de formation à la citoyenneté : lutte contre les discriminations, égalité filles/garçons... Le thème du développement durable et les liens avec les pratiques sportives constitueront le fil rouge de cette année scolaire.

L'USEP intervient en appui de l'Education Sportive et Physique dispensée par les enseignants en proposant :

- Des rencontres sportives à l'échelle du département, en particulier dans le cadre de la journée nationale du sport scolaire, de la journée et de la semaine olympiques et paralympiques ;
- La mise en œuvre du « Savoir rouler à vélo » et « apprendre à porter secours » ;
- Des temps de découvertes d'activités au sein de l'école ;
- Des formations à la mise en place de cycle EPS, pour des activités variées ou des nouveaux sports ;
- Des prêts de matériel.

L'ensemble des classes de l'école a rejoint l'association sportive de l'école et a fait le choix de s'affilier à l'USEP.

Le coût des licences d'un montant de 6€ par enfant est pris en charge par la coopérative des classes. Cette mention a été ajoutée sur l'appel aux dons figurant sur les cartes de coopératives remises aux familles.

L'adhésion de l'ensemble des classes à l'USEP vient compléter et renforcer le label « Génération 2024 » attribué à l'école pour son engagement en faveur des pratiques sportives.

LES RECREATIONS : LES MALLES DE JEUX

D'une durée de 15 minutes par demi-journée, les temps de récréations sont intégrés au temps scolaire.

Ce temps, encadré par les enseignants, constitue une pause, un moment de défoulement, de jeu, de créativité, d'autonomie indispensable entre les temps de concentration et d'effort que nécessitent les enseignements.

C'est aussi un temps de sociabilité et de mise à l'épreuve des règles du « vivre ensemble » qui contribue au bien-être, à la santé et au développement cognitif des élèves.

La responsabilité première des enseignants est d'assurer la surveillance, mais également d'offrir un environnement sécurisé et épanouissant.

Les recommandations sanitaires visant à limiter le brassage des élèves entre les niveaux de classes ont nécessité de réorganiser les récréations avec un fonctionnement reposant sur cinq « espace-temps » différenciés spécifiques pour les cinq niveaux de classe.

Cette réorganisation a été l'occasion de porter un nouveau regard sur cet environnement avec l'élaboration du « règlement de la cour de récréation » avec les délégués de classes, et la constitution de malles de jeux mises à la disposition des élèves.



Ce projet comporte un plan d'investissement affecté à l'acquisition de « malles de jeux » par niveau de classe. Ces malles composées de jeux et matériels parfois très simples (raquettes, cordes, diabolos, palets...) sont destinées à redonner aux enfants le plaisir du jeu libre.

Les élèves se sont vite emparés de cette proposition.

Les jeux sont ainsi plus diversifiés et le matériel mis à disposition développe la créativité et l'imagination.

La gestion des conflits inhérents à ces temps de liberté est également plus apaisée.

La gestion matérielle des malles de jeux par les élèves implique également un nouveau degré de responsabilisation.

LA NATATION : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

L'apprentissage de la natation, inscrite dans les programmes d'EPS, et l'obtention de l'attestation « savoir-nager » constituent une priorité nationale, notamment au cycle 3 (i.e. CM1, CM2 et 6^{ème}).

C'est un enseignement qui revêt à la fois un enjeu de sécurité publique et un enjeu sportif et de démocratisation des activités nautiques et aquatiques.

Comme les années précédentes, les élèves de CE1 et de CM2 bénéficient d'un cycle d'apprentissage de 8 à 10 séances à la piscine de Colombes.

A l'entrée au collège, les élèves qui n'ont pas acquis en CM2 l'attestation « savoir-nager » - qui correspond à une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité, dans un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce) - bénéficient au collège de cours de natation dans le cadre de l'enseignement de l'EPS.

La fermeture annoncée de la piscine de Colombes pour les deux années à venir – en raison d'une mise aux normes nécessaires pour accueillir les JO 2024 - pourrait remettre en cause cette organisation.

Pour anticiper cette fermeture, la dernière période de cette année scolaire devrait cette année être dédiée aux élèves de CM1.

Compte tenu de ce contexte, le projet d'aisance aquatique à destination des CP un temps envisagé ne devrait pas être réalisable.

A plus long terme, des solutions alternatives sont recherchées pour permettre d'assurer dans les années à venir la continuité de cet enseignement.

La construction d'un bassin provisoire, un temps à l'étude, est écarté en raison du coût excessif de cet investissement.

Le conseil d'école invite la municipalité à examiner un ensemble de propositions : centre aquatique mobile, classes de découvertes avec pour thématiques « savoir nager », etc...

Des stages gratuits de natation sont déjà mis en place pendant les vacances.

Cette initiative pourrait être développée pour accueillir un plus grand nombre de jeunes colombiens.



LE MATERIEL SCOLAIRE

Conformément au principe de gratuité de l'enseignement scolaire, l'Etat a la charge de la rémunération des personnels enseignants et les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à la charge de la commune.

Le fonctionnement s'entend à la fois du fonctionnement matériel de l'école et du fonctionnement pédagogique. Il résulte de ces dispositions que les fournitures à usage collectif, nécessaires à l'enseignement et utilisées dans le cadre de la classe, relèvent du budget municipal, tandis que les fournitures scolaires qui revêtent un caractère individuel peuvent être laissées à la charge des familles.

La municipalité attribue chaque année aux écoles publiques une dotation calculée en fonction du nombre d'élèves pour l'achat des livres scolaires, papeterie et tout autre produit nécessaire au fonctionnement pédagogique de l'école.

Au titre de l'année 2021, la dotation globale de 35,50 € par élève (fonctionnement et investissement) attribuée à l'école s'élève à 13 800 € (le montant est de 44€ par élève pour les écoles situées en éducation prioritaire).

Ces crédits municipaux sont librement utilisés par les équipes pédagogiques auprès des fournisseurs retenus dans le cadre contraint des marchés publics de la ville.

Au regard des valeurs et des principes de l'Ecole, les enseignants veillent à limiter les prescriptions d'achats de fournitures scolaires individuelles faites aux parents d'élèves.

Ces listes de fournitures font l'objet d'une concertation et d'une harmonisation au sein de l'école avec pour enjeux de limiter les achats aux matériels personnels, le coût pour les familles et alléger le cartable.

Les listes sont communiquées au mois de juin en version papier et par voie numérique.

C'est dans ce contexte destiné à réduire les inégalités que s'inscrit, pour la seconde année consécutive, la mise à disposition pour tous les élèves des écoles élémentaires d'un « kit de fournitures » à la rentrée scolaire.

L'enjeu de cette action sociale est partagé par la communauté éducative.

La forme et la composition du kit suscitent cependant des interrogations ou des réflexions qui appellent une concertation élargie.

Les écoles ont été informées fin juin de cette opération, après la publication des listes de fournitures. Ces listes n'ont pas pu prendre en compte le contenu du kit scolaire. Les familles ont toutefois été informées durant l'été par les canaux de communication de la ville et ainsi éventuellement ajustées leurs achats.

La constitution d'un groupe de travail portant sur ce sujet et associant des directeurs/trices d'école est désormais actée par la municipalité.

Les réflexions suivantes pourraient être prises en compte :

- Une connaissance du contenu du kit assez tôt en amont pour être pris en compte par les enseignants
- Une partie du contenu du « kit de fournitures » n'est a priori pas à renouveler systématiquement (ardoise, trousse, règle, taille-crayons, ciseaux...). Ce choix peut aller à l'encontre des apprentissages et des enjeux environnementaux et éducatifs défen-



dus à l'école (gestion des outils de l'élève, bonne utilisation des outils, limiter le gaspillage...)

- Les contenus du kit pourraient évoluer au fil de la scolarité.
A l'image du matériel adapté que propose la ville pour les élèves en situation de handicap.
Des outils pour les élèves gauchers pourraient être proposés.
- Les parents, parfois les plus éloignés de la culture scolaire et les plus modestes, investissent une part de l'accompagnement de la scolarité de leur enfant dans l'achat et le suivi du matériel scolaire.

LA FRESQUE MURALE, UN PROJET ALE / ECOLE

C'est un projet artistique, initié par l'équipe du centre de loisirs, avec pour cadre d'élaboration le mur de la cour basse mitoyenne avec le collège.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la municipalité a fait réaliser la réfection de l'enduit et la remise en peinture du mur.

En plus des enfants du centre de loisirs, des classes ont pu s'associer au projet. La nature du projet ne permet toutefois pas à toutes les classes de s'engager dans la mise en œuvre du projet. Une classe ou un groupe d'élèves par niveau ont été retenus.

La fresque sera réalisée avec le concours d'un artiste en charge des cultures urbaines de la ville de Colombes.

BILAN COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole) qui est une association complémentaire de l'école reconnue d'utilité publique avec pour fondement un projet coopératif d'éducation qui se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Elle accompagne les projets pédagogiques initiés par les enseignants et/ou par les élèves. L'adhésion à l'OCCE permet également de recueillir les dons et de bénéficier du soutien de l'association en matière pédagogique, juridique et comptable.

La participation financière des familles à la coopérative, libre et facultative, témoigne d'un soutien à l'école et constitue une aide à la réalisation des projets.

La coopérative scolaire se compose des coopératives de classes et de la coopérative de l'école. Les coopératives des classes disposent de leur propre ressource provenant des dons des familles de la classe.

La coopérative de l'école est alimentée par une partie des participations volontaires des familles (25% des dons de chaque classe) et par l'ensemble des actions collectives.

Son rôle est de soutenir les projets collectifs impliquant plusieurs classes de l'école, les actions inscrites au projet d'école et de réaliser des achats de matériels éducatifs pour l'école

Les mesures sanitaires en vigueur durant l'année 2020-21, l'impossibilité d'organiser des classes de découvertes, la nécessité de limiter le « brassage » ou encore l'accès limité ou la



fermeture de sites et de lieux culturels ont eu des conséquences sur l'activité et l'orientation des actions de la coopérative.

La coopérative de l'école, support et point d'appui d'événementiels fédérateurs et festifs (fête du livre, soirée à thème, fête de fin d'année...) a été principalement impacté par ces mesures.

Dans ce contexte contraignant, la coopérative de l'école a cependant joué un rôle essentiel pour développer et/ou maintenir des projets à caractère collectif comme la constitution de malles de jeux de récréation pour chaque niveau de classe ou la mise en œuvre du projet « savoir rouler à vélo » pour les classes de CP.

Compte fonctionnement général au 31.08.2021 (Année scolaire 2020/2021)

Tous les mouvements et opérations transitent par la coopérative générale : vente de produits pour cessions, dons des familles, subventions...

Charges : 19 846 €

Comprenant notamment les dépenses suivantes :

- Dépenses des 16 coopératives de classes	9 101 €
- Achats de produits pour cessions (photos individuelles et de classes, édition livres CM2C).....	5 678 €
- Malles de jeux de récréation (CE1, CE2, CM1).....	1 055 €
- Assurance et cotisations versées à l'OCCE	754 €
- Deux aquariums avec meubles.....	557 €
- Séances « savoir rouler à vélo » en CP	850 €
- Théâtre de l'Avant Seine.....	545 €
- Editions Jocatop « leçons numériques » cycle 3.....	550 €
- Matériel sport	317 €

Produits : 30 348 €

- Participations volontaires des familles	12 175 €
- Remboursement séjour annulé (mai 2020)	9 280 €
- Ventes de photos	7 956 €
- Ventes livres CM2C « Bas les masques »	937 €

Excédent année 2020/2021 : 10 501 €

(dont 9 280 € au titre du remboursement séjour classe découvertes annulée en mai 2020)

Avoir au 01.09.2021 : **17 288 €**

Comme chaque année, après la clôture des comptes, les comptes de la coopérative sont contrôlés courant septembre par une commission composée de représentants de parents d'élèves.

La commission de vérification des comptes réunie le 23/09/2021 a donné quitus de la gestion aux mandataires : Michel Guiraudie et Sophie Brodin.



APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Il précise les modalités de fonctionnement de l'école dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires organisant au niveau national l'enseignement élémentaire.

Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles sont assurées le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il s'inscrit dans le cadre des orientations du règlement départemental en précisant les modalités d'application liées aux spécificités et à la réalité de l'école.

Le règlement intérieur applicable pour l'année scolaire 2021/2022 rappelle ou précise les récentes dispositions réglementaires concernant en particulier l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable, la protection des données, l'engagement de la communauté éducative en faveur de l'école inclusive et contre le harcèlement scolaire. Il sera prochainement remis aux familles dans les jours suivant le conseil d'école, accompagné de la charte de la laïcité.

Des règlements intérieurs spécifiques aux différentes activités périscolaires: restauration scolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire et accueil du soir sont disponibles au centre de loisirs et sur le site de la ville à la rubrique [« Contrat Municipal de Rentrée Scolaire »](#)

Prochain conseil d'école : Mardi 8 mars 2020 à 18h45